



10 juin 2014

## **Le Valais pionnier du contrôle des infections nosocomiales**

**(IVS).- Depuis près de vingt ans, l'Etat du Valais mène une politique active de surveillance de la qualité des soins. Des contrôles d'hygiène réguliers sont réalisés en Valais par l'Institut Central des hôpitaux valaisans (ICHV), mandaté par le Département de la santé, auprès des hôpitaux publics, des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux. Le système de contrôle mis en place par l'ICHV dès la fin des années 1990 a servi de référence au niveau romand, puis au niveau suisse, pour le recensement des infections nosocomiales (infections contractées dans un établissement sanitaire).**

En mai 2014, comparis.ch publiait un communiqué de presse sur les infections nosocomiales intitulé « Contrôles rares, seuils inexistantes ». Il y indiquait que le canton du Valais, à l'instar de cinq autres cantons (Glaris, Soleure, Obwald, Jura et Uri), ne procédait à aucun contrôle d'hygiène auprès des établissements hospitaliers. Cette déclaration ne tient pas compte de l'activité déployée par l'ICHV sur mandat du Département de la santé.

### **Contrôles confiés à l'ICHV**

En 1995, l'Etat du Valais a confié à l'ICHV la tâche de mettre sur pied un système cantonal de prévention et de contrôle des infections nosocomiales auprès des hôpitaux. Ce système a ensuite été étendu aux établissements médico-sociaux et centres médico-sociaux. En déléguant cette tâche de contrôle à l'ICHV, l'Etat du Valais a privilégié la mise en place d'une structure de contrôle permanente plutôt que la réalisation d'inspections ponctuelles.

L'ICHV a développé plusieurs surveillances épidémiologiques afin de recenser les taux d'infections nosocomiales dans les hôpitaux, à savoir : nombre d'infections survenant après des interventions chirurgicales, nombre de septicémies, enquêtes périodiques dans l'ensemble des services hospitaliers, identification du portage de bactéries multi-résistantes et des infections qu'elles causent, utilisation des antibiotiques.

L'ICHV travaille en étroite collaboration avec le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et l'Office du médecin cantonal à qui il communique les résultats de ses contrôles. Si le DSSC constate que des indicateurs dépassent les valeurs attendues au niveau national, il entreprend des démarches auprès de l'établissement afin que celui-ci décèle les dysfonctionnements éventuels et y remédie.

### **Le système valaisan comme référence**

Le système de recensement des infections nosocomiales développé par l'ICHV a été progressivement adopté par l'ensemble des cantons romands et le Tessin. Il a également servi de référence à la réalisation du système national de recensement des infections nosocomiales mis en place en 2009 par Swissnoso, l'association qui vise à réduire le nombre d'infections liées à l'acte chirurgical.

Le système de Swissnoso fait désormais partie des indicateurs de qualité de l'Association nationale pour la qualité des soins dans les hôpitaux et cliniques (ANQ). Cette association a pour objectif de coordonner et de mettre en place des mesures uniformes de qualité au sein des hôpitaux et cliniques suisses.

**Personne de contact : Pr Nicolas Troillet, médecin-chef du Service des maladies infectieuses de l'ICHV, 027 603 48 63**

